

Contrat de ville de Limoux



Appel à projets 2025

Document de cadrage

Référence : Contrat de ville de Limoux
Quartier « Aude »

Avec le soutien de l'Union Européenne



1. PRÉAMBULE

Le présent appel à projet a pour objet de soutenir les quartiers prioritaires de la ville en proposant des actions spécifiques répondant aux enjeux suivants :

- Le plein emploi pour les habitants ;
- La transition écologique et énergétique ;
- L'émancipation pour tous à travers la promotion de l'éducation incluant l'accès aux soins et à la santé, accès à la culture, au sport, le soutien à la jeunesse et l'éducation ;
- La tranquillité et la sécurité publique.

Ces actions doivent venir renforcer les actions de droit commun existantes afin de soutenir de manière plus importante les habitants résidents dans les QPV.

1.1. QU'EST-CE QU'UN CONTRAT DE VILLE ?

La Politique de la Ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants.

Elle est conduite par les collectivités territoriales et l'Etat et s'inscrit dans une démarche de co-construction avec les habitants, les associations et les acteurs économiques. Elle a pour objectif d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et les autres quartiers et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

La ville de LIMOUX, la Communauté de Communes de Limouxin, l'Etat, ainsi que les autres partenaires signataires mettent en œuvre la Politique de la Ville à travers le Contrat de Ville élaboré pour la période 2024-2030

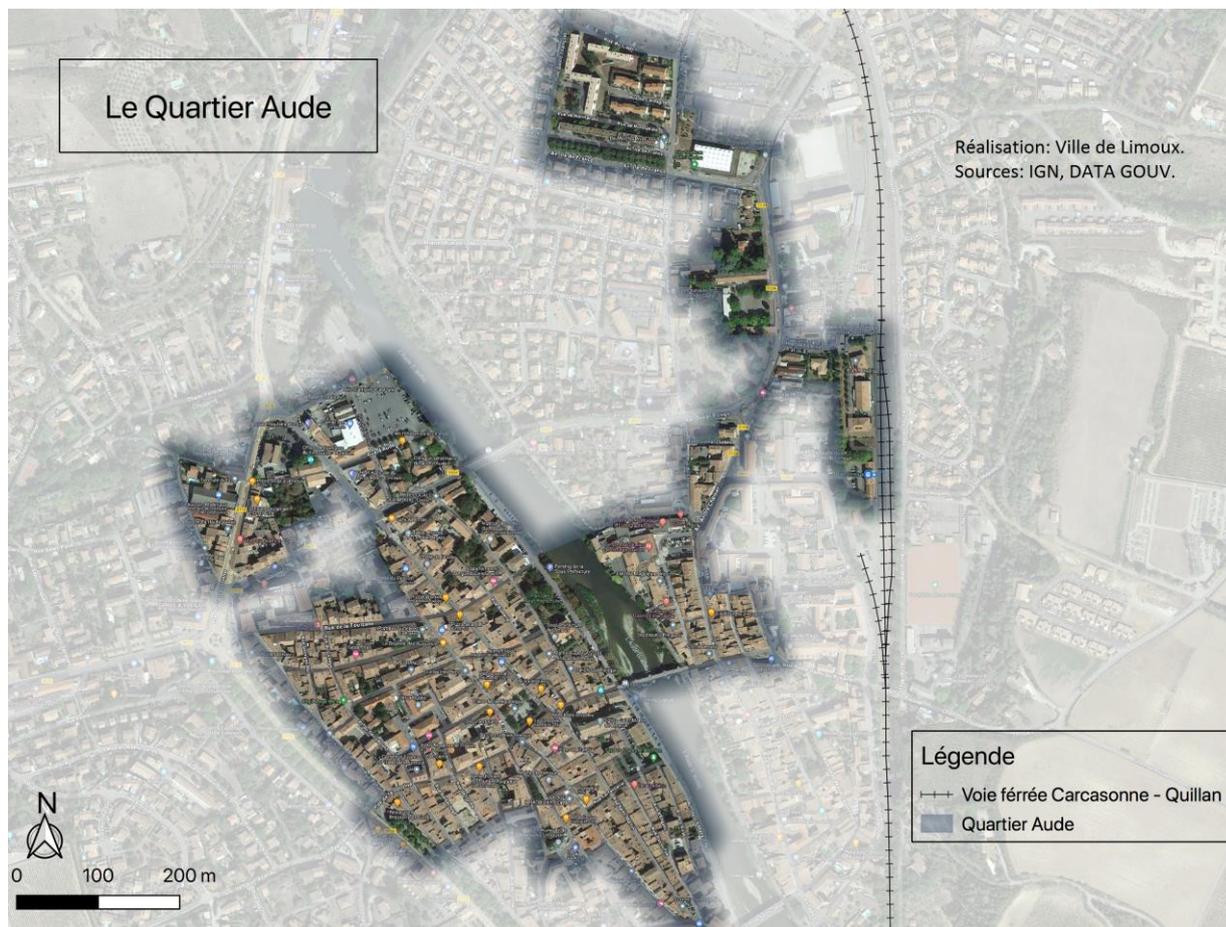
Les orientations stratégiques constituent des objectifs de l'action publique, celle-ci étant portée conjointement par les collectivités territoriales, les services de l'Etat, les associations et les habitants. Ces acteurs concourent de façon complémentaire à l'atteinte de ces objectifs par leur déclinaison opérationnelle annuelle.

Chaque année, un appel à projets est co-construit pour l'utilisation des crédits spécifiques de la Politique de la Ville. Il vise à faire émerger et soutenir des initiatives qui permettent de faire levier ou de contribuer à atteindre les objectifs identifiés dans le Contrat sur les politiques de droit commun.

1.2. LE QUARTIER PRIORITAIRE DE LIMOUX – QUARTIER AUDE

La Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine définit un périmètre, le **quartier prioritaire**, qui se compose d'un **quartier réglementaire**, identifié « rue par rue » et d'un **quartier vécu** qui correspond aux équipements utilisés par les habitants du quartier prioritaire.

LE QUARTIER AUDE – Quartier réglementaire



Si vous souhaitez savoir si une adresse est située dans le quartier prioritaire, utilisez le système d'information géographique de la politique de la ville du Ministère de la Cohésion des Territoires et des relations avec les collectivités territoriales :

<https://sig.ville.gouv.fr>

2. LES ENJEUX DE LA POLITIQUE DE LA VILLE DANS LE QUARTIER AUDE DE LIMOUX

Les projets déposés pour l'année 2025 doivent s'inscrire dans les quatre grandes thématiques autour desquelles s'articule le nouveau contrat de ville :

- Favoriser le lien social et l'entraide
- Contribuer à la réussite éducative et à l'insertion professionnelle
- Assurer un accès aux droits et lutter contre toute forme de violence
- Accompagner les transitions au bénéfice du quartier

La lutte contre les discriminations et l'égalité femmes-hommes sont des objectifs transversaux du Contrat de ville 2024-2030 et à ce titre les projets y répondant pourront être éligibles.

➤ Le « DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI »

Avec l'appui des services de l'Etat, de la Région et des chambres consulaires, les actions du Contrat de ville de Limoux devront être des leviers complémentaires au droit commun des politiques publiques de l'emploi et du développement économique menées à l'échelle de la Haute Vallée de l'Aude et du Limouxin :

- **Accueil de nouvelles activités et de nouvelles entreprises dans le Parc Régional d'Activités Economiques (O.Z.E. Charles Cros) de Limoux/Pieusse**, Cette zone d'activités de 12 hectares aménagée à l'entrée nord de Limoux et les services qui y sont implantés pour accompagner la création d'entreprises : pépinière ERECO, G.A.L. de la Haute Vallée de l'Aude, siège d'un Pôle Territorial de Coopération Economique (P.T.C.E.), équipement en haut débit numérique... ont vocation à soutenir le développement de l'emploi, notamment dans les domaines des énergies renouvelables et de l'écoconstruction ;

- **Renforcement des fonctions économiques du centre-ville de Limoux** : activités commerciales, et artisanales, activités de service et touristiques, avec le soutien de la Région dans le cadre d'une convention « bourg centre » et le soutien de l'Etat dans le cadre d'une convention « Petites villes de demain » et d'une Opération de Revitalisation du Territoire (O.R.T.) ;

- **Renforcement par la Région de l'offre en formation professionnelle** dans des domaines porteurs en création d'emplois (viticulture, artisanat de bouche, écoconstruction, tourisme...) par des organismes bien implantés dans le territoire (C.F.P.M., Batipole, lycées...).

La construction en cours du Pôle culturel intercommunal de la Tuilerie va être une opportunité pour amener des personnes en recherche d'emploi vers les métiers du bâtiment. Un groupe de travail spécifique du S.P.E.P. a été constitué par l'Etat pour préparer une action efficace dans ce domaine : repérage des personnes en amont, organisation des parcours d'insertion et de formation préalable.... Ce travail complète l'action menée par les services de l'emploi et de l'action économique pour sensibiliser les entreprises du Limouxin à l'application des clauses de « mieux-disant social » dans les marchés publics de travaux. Ce groupe de travail évalue aussi les possibilités de développement d'activités annexes liées au Pôle culturel.

Renforcer le format de « l'aller-vers » des entreprises vers les habitants du quartier pour leur faire découvrir le panel de métiers et offres d'emplois qui existent sur le territoire limouxin. Accompagner les habitants dans la découverte de leurs compétences et savoirs afin de les mettre à profit dans la quête d'un d'emploi.

➤ Le « CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN »

La Commune de Limoux, la Communauté de communes du Limouxin, l'Etat et les organismes bailleurs ont signé en 2016 des conventions permettant d'affecter les économies induites par des abattements fiscaux (TFPB) consentis aux organismes à **des actions pluriannuelles d'amélioration du cadre de vie et de la gestion des espaces collectifs** dans le quartier Saint Antoine et dans les résidences locatives sociales du centre-ville. Ces actions ont été définies avec la participation des locataires et de leurs associations.

Une nouvelle contractualisation est mise en œuvre à travers le contrat de ville 2024 – 2030.

Dans le domaine de l'habitat, la collectivité envisage à la fois **le renforcement et l'amélioration qualitative de l'offre en logements locatifs sociaux** : création récente d'une résidence pour les seniors en centre-ville par Marcou Habitat, réhabilitation de l'immeuble Malcousinat par ALOGEA, création en cours de trois unités de nouveaux logements locatifs par les bailleurs sociaux dans le centre ancien, rénovation des résidences Alcantara et de la Blanquerie par Habitat Audois, et **le soutien de la rénovation privée** avec l'appui de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah).

La Communauté de communes du Limouxin est un partenaire actif du nouveau Programme d'Intérêt Général (P.I.G.) « Mon coach éco-logis » mis en œuvre par le Département et par l'Anah sur la période mars 2022 / décembre 2024 pour améliorer la qualité énergétique des logements occupés par des propriétaires occupants modestes et très modestes, notamment dans les secteurs anciens du quartier prioritaire. A Limoux, 125 logements ont bénéficié des aides à la rénovation énergétique dans le cadre du P.I.G. précédent mis en œuvre sur la période 2018 /2021.

La Communauté de communes du Limouxin, en partenariat avec la Commune de Limoux, l'Anah et l'Etat lance fin 2022 l'étude pré-opérationnelle d'une O.P.A.H. (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) de Renouvellement Urbain dont les objectifs seront notamment de lutter contre l'habitat dégradé et parfois indigne du centre ancien et de réduire la vacance dans le parc privé. Les dispositions fiscales liées à la mise en place de l'O.R.T. renforcent l'attractivité du centre ancien, partie du quartier prioritaire, pour des investisseurs souhaitant créer des logements locatifs en résidence principale à loyer modéré. Cette active politique de l'habitat accompagnée d'une action forte de mise en valeur des façades et de réaménagement des espaces publics vise au renforcement de l'attractivité résidentielle et à l'amélioration de la mixité sociale dans le centre ancien.

Dans le quartier Saint Antoine, l'organisme bailleur **ALOGEA a achevé en 2019 un important programme de rénovation énergétique, de requalification et de mise aux normes des 97 logements locatifs** qu'il y possède. Les travaux démarrés au printemps 2017 ont représenté une dépense de près de 4 M€. La Commune accompagne ces travaux de rénovation du bâti par la requalification des espaces collectifs dans une logique de Gestion Urbaine de Proximité. Le préalable est l'aboutissement des transferts fonciers entre ALOGEA et la Commune comme par exemple la salle Sologne.

Pour renforcer leurs moyens d'action et pour revitaliser la fonction résidentielle du centre ancien, secteur du quartier prioritaire Aude, la Commune de Limoux et la Communauté de communes du Limouxin ont signé en août 2021 avec l'Etat **une convention d'adhésion au programme « Petites villes de demain »** incluant **une Opération de Revitalisation du Territoire (O.R.T.)** en partenariat avec les chambres consulaires, les organismes bailleurs, l'Etablissement Public Foncier régional....

En 2024, la commune a ouvert les portes du Parc de Cluny au grand public, plus d'1 hectare de végétation à proximité directe du quartier prioritaire. Il est un véritable poumon vert pour les habitants et est susceptible d'accueillir des animations et ateliers. Ce parc comme l'île de Sournies, participe à l'amélioration du cadre de vie des habitants en proposant des espaces verts à proximité avec du mobilier urbain de qualité. En ce sens, la végétalisation du centre-ville est un axe pour lequel des actions peuvent être mises en place.

Dans le domaine de la mobilité, la Communauté de communes du Limouxin avait initié en 2018, avec le soutien de l'Union Européenne, de l'Etat, de la Région et du Département, une Maison de la mobilité inclusive à Limoux proposant un accompagnement individualisé aux personnes en difficulté de mobilité vers les lieux d'emploi ou de formation (par exemple par la mise à disposition de deux-roues...) ; projet inachevé par la défaillance de l'opérateur. La création de la voie douce sur les berges de l'Aude côté petite ville est un témoin du développement des mobilités actives. Elle est un support de travail pouvant accueillir des « projets satellites » qu'ils soient sur les mobilités ou d'autres domaines.

La problématique de la mobilité à l'échelle du Limouxin est donc une priorité de la politique de développement du territoire, avec la perspective de créer une plate-forme multimodale à la gare.

Les actions contribuant au développement des mobilités douces seront les bienvenues dans la programmation 2025 du Contrat de ville.

➤ La « COHESION SOCIALE »

La Réussite éducative et scolaire sera à nouveau, en 2025, l'un des « fils rouges » du Contrat de ville car elle est le socle du pacte républicain et de la cohésion sociale.

La réussite scolaire reste le meilleur moyen de préparer les jeunes à leur vie professionnelle et citoyenne et de faire fonctionner l'ascenseur social.

Dans ce domaine, l'enjeu du Contrat de ville est double :

- Promouvoir auprès des jeunes les valeurs de la République (laïcité, citoyenneté, égalité, non-discrimination) ;
- Prévenir le décrochage scolaire, accompagner les enfants vers l'autonomie.

L'un des moyens de la réussite éducative est l'amélioration du lien parents/école et le renforcement des actions de soutien à la parentalité.

Les collectivités ont souhaité répondre aux attentes exprimées par les jeunes de Limoux et du Limouxin lors des Assises de la Jeunesse de 2015 en créant un Fonds d'aide à l'initiative des jeunes (CAP Jeunes Limouxin) qui est devenu pleinement opérationnel en 2017. Ce fonds complète les dispositifs de droit commun de l'Etat, du Département, de la CAF et de la MSA pour permettre aux jeunes de 16 à 30 ans de lever les obstacles financiers à leur insertion sociale et professionnelle, à leur créativité et leur engagement citoyen.

Les financeurs du Contrat de ville seront également attentifs à soutenir des actions mobilisant des jeunes en service civique résidant dans le quartier prioritaire.

Un autre enjeu du Contrat de ville de Limoux est **l'accès de tous à des pratiques culturelles partagées qui cimentent la cohésion sociale**. C'est l'objet du volet urbain de la Convention de Généralisation de l'Education Artistique et Culturelle (C.G.E.A.C.) associant l'Etat (DRAC, Education nationale, A.R.S.), le Département de l'Aude, le Pôle d'Equilibre Territorial Rural de la vallée de l'Aude, la Communauté de communes du Limouxin et la Commune de Limoux, avec l'objectif de soutenir les pratiques culturelles des jeunes, dans un objectif de mixité des publics, urbains et ruraux.

La signature d'une nouvelle convention à l'échelle du P.E.T.R. sur les enjeux de l'Education Artistique et Culturelle est espérée pour la période 2024 / 2026 pour mobiliser les financements de la DRAC Occitanie sur les projets d'éducation artistique et culturelle proposés dans le cadre du Contrat de ville.

La question de la prévention des radicalisations, importante pour la cohésion sociale et la tranquillité publique, est désormais traitée à l'échelle de la Commune de Limoux dans le cadre d'une commission spécifique du Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), initiatrice d'un plan d'actions pour 2020/2023 qui a été prolongé en 2024 et 2025.

➤ La « TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE »

Nouvel axe stratégique des contrats de villes 2024 – 2030, les projets et actions prenant en compte les enjeux relatifs à la transition écologique et énergétique feront l'objet d'une attention particulière de la part des membres du comité de pilotage.

Les projets pourront porter à la fois sur des actions pédagogiques, de communication, et d'accompagnement au développement de projets.

Le Conseil citoyen mis en place, en appui du Contrat de ville de Limoux, est conforté dans ses prérogatives et pourra être opportunément sollicité dans la phase d'élaboration de votre projet afin de solliciter l'avis de ses membres et de bénéficier de leur expertise d'usage.

➤ LES PROJECTIONS DU CONTRAT DE VILLE DE LIMOUX

Le Contrat de Ville 2024-2030 s'est établi sur un important travail collaboratif. Une consultation citoyenne a été mise en place grâce à un questionnaire élaboré à partir de l'évaluation et des aboutissants du précédent Contrat 2015-2023. Il a été transmis en version numérique et papier aux habitants avant que les résultats ne soient présentés en réunion de concertation avec les habitants, associations, bailleurs sociaux, commerçants et le conseil citoyen. Cette première étape de concertation citoyenne s'est suivie d'une phase d'étude sur les données recueillies lors de l'évaluation du précédent contrat. La concertation s'est clôturée par des ateliers avec les partenaires.

Au cours de cette construction collaborative, plusieurs conclusions sont ressorties et se sont transformées en objectifs pour permettre au Contrat de ville de mieux répondre aux besoins de la population du quartier prioritaire :

Quartier de réussite et d'avenir : On constate que seuls 37% des 16/25 ans du quartier prioritaire sont scolarisés, il est essentiel de renforcer et développer les actions qui favorisent l'ouverture des jeunes, tant en termes d'ambition, qu'en termes de mobilité car c'est un frein majeur à l'émancipation des jeunes. L'articulation avec l'Education Nationale sur la problématique du décrochage scolaire doit se poursuivre pour apporter une réponse adaptée aux besoins.

Le taux d'emploi chez les jeunes du QPV s'élève à 28,9%, l'employabilité chez les jeunes est faible, il est important d'agir pour faire naître des vocations. Communiquer sur les offres d'emplois existantes est une action bienvenue pour lutter contre le taux de chômage et cela peut aussi bien s'appliquer auprès des seniors. L'enjeu est de faciliter l'accès à l'emploi et à la création d'activités à proximité.

Quartier solidaire : Selon les conclusions du Contrat de ville précédent, les habitants sont en demande de verdure dans le quartier. L'ouverture au public du Parc de Cluny témoigne donc d'une réponse à un besoin et à la réalité des habitants du QPV. Il est opportun que ce parc devienne un « support » pour des ateliers à destination de ses usagers.

Un manque de solidarité et de lien sociaux est ressenti par les habitants du quartier. Nous devons nous efforcer de dissiper ce sentiment d'isolement par des actions sur le format de « l'aller-vers ». La lutte contre l'isolement et l'amélioration du bien-vivre dans le quartier sont des objectifs stratégiques.

Quartier de droits : D'après les données recueillis, 23% des ménages du quartier sont composés d'une personne de 60 ans et plus ; 17,3% de ménages sont composés d'une personne de 75ans

et plus. Ces chiffres signifient une part des personnes âgées importante dans la composition du quartier. Les personnes les plus âgées ont des difficultés à se déplacer et donc à accéder aux services de santé et profiter de leurs droits. Sachant que le taux de non recours est plus fort chez les personnes les plus précaires, la question d'assurer l'accès aux droits et de prévenir le non-recours va être un axe stratégique pour les prochaines années. L'évaluation du Contrat de ville fait état de la problématique des violences intrafamiliales avec une augmentation des cas sur les dernières années, c'est en ce sens que le Contrat de ville 2024-2030 a la volonté de lutter contre toutes les formes de violences. Cela se traduira par des actions sur l'accompagnement à la parentalité, mais aussi à l'accès aux droits pour les victimes. L'espace Colette Lagoutte localisé en QPV ouvert en Septembre 2022 est un guichet unique où la population peut se rendre en cas de difficultés.

Quartiers de transitions : Axe transversal du nouveau contrat de ville, il est évident que les enjeux sur la transition seront primordiaux. De plus en plus d'habitants précaires subissent la précarité énergétique avec la hausse des coûts de l'électricité par exemple. Des moyens de lutte contre la précarité existent mais sont peu connus, la communication et la sensibilisation des habitants autour de ces dispositifs est un enjeu important du Contrat de ville. La lutte contre la malnutrition est également un aspect de la transition écologique. Des dispositifs comme les circuits-courts sont encore trop peu connus des publics en QPV. Les besoins de s'informer et d'être sensibilisé seront des priorités, tout comme les ateliers de cuisine pour favoriser l'accès à une alimentation saine pour l'ensemble des habitants.

3. LES OBJECTIFS PRIORITAIRES DE L'APPEL À PROJETS 2025

Les actions proposées au titre des différents dispositifs de la Politique de la Ville doivent i concerner majoritairement les habitants du quartier réglementaire :

- soit dans le "**quartier réglementaire**" (quartier « Aude »),
- soit pour des équipements et des services situés hors de ce quartier mais au bénéfice des habitants de ce quartier (« **quartier vécu** »).

3.1. Les objectifs prioritaires pour l'Etat

Cet appel à projets vise à faire émerger et soutenir des initiatives qui permettent de faire levier ou de contribuer à atteindre les objectifs identifiés dans le contrat.

Les axes d'intervention relèveront des thématiques suivantes :

- Développement économique, emploi
- Habitat, renouvellement urbain, cadre de vie ;
- Mobilités quotidiennes ;
- Jeunesse, éducation, accès à la culture
- Action sociale, accès aux droits, santé, famille, tranquillité publique.

Les axes transversaux sont : les transitions numériques et écologiques, la lutte contre les discriminations.

Nota : Attestation de formation aux Valeurs de la République et à la Laïcité

Une formation aux Valeurs de la République et la Laïcité, validée par une attestation, est souhaitable pour la direction et/ou la présidence des structures souhaitant bénéficier des crédits de la politique de la ville de l'Etat au titre du contrat de ville. Elle constitue un critère qui sera pris en compte pour la qualification prioritaire du projet.

3.2. Les objectifs prioritaires pour la Région Occitanie

➤ Soutien aux projets :

Les projets retenus par le dispositif régional en faveur de la Politique de la Ville interviendront majoritairement en faveur des habitants des quartiers prioritaires et **devront s'inscrire dans la programmation annuelle du contrat de ville**. Ils revêtiront un caractère à la fois structurant et innovant (échelle d'intervention large et en complémentarité avec l'offre existante), et s'inscriront dans un cadre partenarial large avec la mobilisation des partenaires locaux.

<https://www.laregion.fr/Dispositif-regional-de-soutien-aux-associations-et-EPCI-en-faveur-de-la-Politique-de>

➤ Modalités de dépôt des demandes de subvention

Le dépôt des dossiers sollicitant la Région se fait de manière dématérialisée à partir du lien suivant : <https://mesaidesenligne.laregion.fr>

Les porteurs de projets sollicitant la Région pour plusieurs actions devront regrouper leurs demandes en ne déposant **qu'un seul dossier sur le portail des aides régional** (même si ces actions concernent plusieurs contrats de ville). Une ventilation de la subvention régionale pour chaque action sollicitant le soutien régional devra être renseignée.

Les demandes devront être déposées sur le portail des aides régional le 30 juin au plus tard

3.3. Les objectifs prioritaires pour le Département de l'Aude

Outre une mobilisation et une présence effective des services départementaux, la participation du Département de l'Aude sera financière, mobilisant les moyens relevant d'une part de politiques sectorielles d'intervention et d'autre part de crédits dédiés à la politique de la ville. Le Département affirmera ses engagements en synergie avec les acteurs publics et privés, en intervenant en faveur de l'émancipation et de l'insertion des habitants des quartiers prioritaires, en répondant aux enjeux de la transition écologique, de l'accès aux services publics et à l'emploi avec en filigrane la convergence et l'articulation des différents dispositifs de la collectivité et de ses contractualisations partenariales.

Les principes des engagements du Département :

Afin d'optimiser la programmation des actions soutenues ; il est proposé de fixer des critères pour le financement des actions.

A ce titre, le Département pourra privilégier le soutien aux petites associations locales, l'octroi financier minimal de 500,00€ pour favoriser la pleine mise en place d'actions, la gestion des crédits du fond social européen. Ces critères s'inscrivent dans les grandes orientations des futurs contrats de ville.

La participation du Département sera attribuée prioritairement en complémentarité du cofinancement d'au minimum deux partenaires parmi l'Etat, l'établissement public de coopération intercommunale et la commune afin de concourir à l'optimisation des financements du Département autour des actions structurantes pour les quartiers et par l'établissement de conventions pluriannuelles au sein desquelles le Département fixera les objectifs de réalisation. Le cofinancement d'actions permettra de cadrer le financement d'associations de proximité implantées historiquement dans les quartiers prioritaires.

1-Les thématiques spécifiques :

Le Département pourra apporter son soutien sur cette thématique :

En soutenant des projets portant sur le vivre ensemble, la réduction des inégalités, le soutien à la parentalité,

En participant aux actions de prévention de l'isolement des seniors,

En contribuant au développement d'actions culturelles, sportives ou de loisir constituant des leviers de mobilisation vers une démarche d'insertion.

A ce titre, le Département mobilisera les moyens de ses schémas : Schéma départemental des solidarités, schéma départemental des enseignements artistiques et sportifs, schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services aux publics, plan départemental de l'habitat et plan départemental d'action au logement et à l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD), des interventions des maisons départementales des solidarités celles des espaces seniors et des espaces insertion. Des crédits spécifiques politiques de la ville pourront également être mobilisés.

2-Les actions d'émancipation par l'emploi

Des projets facilitant l'accès à l'emploi des filières en tension pour les habitants des quartiers prioritaires seront favorisés.

Dans le cadre des comités territoriaux pour l'emploi, il sera recherché l'articulation avec les priorités territoriales arrêtées par les comités locaux pour l'emploi.

Les actions en faveur de l'emploi soutenues par le Département s'inscriront dans les objectifs du pacte des solidarités, de la convention France travail.

Acteur majeur de l'insertion, le Département mobilisera en premier lieu les crédits du programme départemental d'insertion et le partenariat existant au moyen des contrats aidés, des clauses d'insertion, de la création d'activité. Des crédits spécifiques politiques de la ville pourront également être mobilisés.

3-Les enjeux transversaux de l'écologie au quotidien, les mobilités, la lutte contre les discriminations, la participation des habitants.

Des actions en faveur de la lutte contre la précarité énergétique, de la mobilité et de la lutte contre les discriminations seront soutenues en priorité.

Pour renforcer les moyens alloués à la lutte contre les inégalités vécues par les habitants des quartiers prioritaires, le Département s'appuiera prioritairement sur les dispositifs départementaux des politiques mobilités, d'environnement, de réduction des consommations d'énergie : le plan départemental de l'habitat et le plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées, la politique départementale de transition écologique, le plan alimentaire territorial, Mobil'Aude. Des crédits spécifiques politiques de la ville pourront également être mobilisés.

Nota : les dossiers de candidature en lien avec l'Appel à projet du Contrat de ville de Limoux sont à envoyer au Conseil Départemental de l'Aude, aux adresses mails suivantes :

- celine.saux@aude.fr
- sebastien.garrabou@aude.fr

3.4. Les objectifs prioritaires pour la C.A.F. de l'Aude

La Caisse d'Allocations Familiales accompagne les projets des associations du territoire dans le cadre de ses champs de compétence qui sont la **petite enfance, l'enfance-jeunesse, l'animation de la vie sociale, le logement, l'accès aux droits....**

Les priorités sont notamment de :

- permettre aux familles de bénéficier pour leurs enfants d'un accueil de qualité dans les structures

dédiées (EAJE, LAEP, ACM, CS, EVS ...) et de s'impliquer dans les projets.

- de soutenir les structures accueillant les jeunes et proposant des projets pédagogiques de qualité notamment ceux contribuant à accompagner les projets portés par les jeunes visant à leur autonomie,
- de consolider l'animation de la vie sociale et de favoriser l'accès et le maintien dans un logement décent.

Une attention toute particulière sera portée aux projets favorisant le soutien aux personnes les plus vulnérables notamment des mono-parents ou en situation de handicap. La demande de subvention 2025 est examinée par les services de la Caf ; Dans le cas du renouvellement

d'une action financée par la Caf en 2024, une nouvelle aide financière ne pourra être accordée que si cette première action a fait l'objet de la validation du bilan quantitatif et qualitatif accompagné d'un compte de résultat analytique de l'action, adressés à la CAF de l'Aude, à l'adresse mail suivante :

afc.sdt@caf11.caf.fr avant le 30 avril de 2025 avec l'objet suivant : **Bilan action CV ville X 2024 – nom de l'action - nom de l'association malgré un dépôt sur dauphin.**

Aucune aide inférieure à 1000 € pour les associations ayant au moins 2 salariés, les collectivités territoriales et les entreprises ne pourra être examinée. Le porteur de projet peut regrouper plusieurs actions afin d'atteindre un montant de 1000 euros et plus. Le budget de l'association et de l'action devra être transmis suivant une comptabilité analytique permettant d'isoler les différentes actions mis en œuvre et leurs financements. La présentation d'un budget sur l'année civile est exigée, la Caf ne pouvant intervenir sur deux exercices. Par exemple un action qui débiterait sur l'année 2025 au mois de septembre et étant en cours jusqu'au mois de mai de l'année 2026 : Il sera demandé à la structure de déposer un dossier pour l'année 2025 pour la période de septembre à décembre 2025. Un deuxième dossier sera déposé pour l'année 2026.

L'accord en 2025 ne garantit pas accord 2026. La Caf intervient dans une logique de cofinancement, il ne peut être le seul financeur et n'interviendra pas sur des charges qui sont déjà valorisées dans le cadre d'une Prestation de Service.

Les financements déjà valorisés sur un autre dispositif, affecté à une action déposée dans le cadre du contrat de ville devront figurer sur le budget de l'action et **la précision de la nature de l'aide apportée.**

Par exemple aide au titre du REAAP, valorisation d'une prestation de service Caf (PSU, PSO) ... Chaque dossier déposé sur la plateforme dauphin devra être accompagné des pièces obligatoires dont

que de l'attestation de déclaration en Préfecture, de la liste des membres du bureau, du RIB. Les subventions de la Caf seront attribuées sous réserve de fonds disponibles. **Attention les dossiers qui concerneraient des actions de soutien à la parentalité devront être déposés également sur la plateforme Elan afin de pouvoir bénéficier de financement au titre du REAAP.**

4. LES OBJECTIFS OPERATIONNELS ET LES PISTES D' ACTIONS POUR LA PROGRAMMATION 2025 DU CONTRAT DE VILLE

Les axes stratégiques du Contrat de ville de Limoux sont articulés autour de 4 piliers thématiques. Pour chacun de ces axes, un certain nombre d'actions ont d'ores et déjà été identifiés comme prioritaires et nécessitant des crédits spécifiques, le droit commun ne permettant pas d'y répondre. Ces actions sont décrites ci-après, par orientations stratégiques et par objectifs opérationnels. Les opérateurs sont invités à proposer des projets répondant à ces orientations et ces objectifs.

Les actions proposées au titre du volet « culture » seront examinées également au regard des objectifs de la Convention de Généralisation de l'Education Artistique et Culturel de la vallée de l'Aude (C.G.E.A.C.).

➤ TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

La notion de la Transition écologique et énergétique pourra faire l'objet de projets spécifiques ou bien être prise en compte, de manière transversale, sur l'ensemble des objectifs opérationnels DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI / CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN / COHESION SOCIALE.

Les projets pourront porter à la fois sur des actions pédagogiques, de communication, et d'accompagnement au développement de projets.

FAVORISER LE LIEN SOCIAL ET L'ENTRAIDE

ORIENTATIONS STRATEGIQUES	Lutter contre l'isolement
OBJECTIF OPERATIONNEL	<i>Favoriser le lien social et la mixité</i>
PISTES D' ACTIONS	<p>Partenariats avec les structures culturelles locales/ l'animation d'activités culturelles, ludiques, familiales au sein des structures culturelles de Droit commun.</p> <p>Evènements culturels « populaires » en partenariats avec les structures culturelles locales pour en faciliter l'accès aux familles.</p> <p>Médiation culturelle qui s'appuie sur le patrimoine local, la lecture publique et les résidences d'artistes.</p>

OBJECTIF OPERATIONNEL	<i>Développer l'offre d'animation et de vie sociale du quartier pour favoriser le lien entre les habitants et améliorer le cadre de vie</i>
PISTES D' ACTIONS	<p>Appui à la mise en réseau des associations et structures locales pour une offre coordonnée, cohérente et complémentaire.</p> <p>Occupation de l'espace public via des actions favorisant le mélange culturel et générationnel (musée microfolie)</p> <p>Actions favorisant la rencontre et l'entraide intergénérationnelle</p> <p>Evènements populaires attractifs pour faciliter le lien entre les habitants du QPV et les habitants des autres quartiers.</p>

ORIENTATIONS STRATEGIQUES	Améliorer le bien-vivre dans le quartier
OBJECTIF OPERATIONNEL	<i>Améliorer le cadre de vie</i>
PISTES D'ACTIONS	<p>Action associant les habitants au verdissement du quartier</p> <p>Action associant les habitants à l'usage d'espaces verts partagés</p> <p>Action de sensibilisation et promotion de l'usage des mobilités douces (recyclerie, repair café vélo)</p> <p>Activités dans les parcs aménagés de la ville</p> <p>Actions d'éducation à l'environnement et à la gestion collective de l'espace public</p> <p>Aménagement d'un espace public favorable à son occupation par les familles, et les personnes âgées.</p>

OBJECTIF OPERATIONNEL	<i>Restaurer une image positive du quartier, lutter contre les troubles à la tranquillité</i>
PISTES D'ACTIONS	<p>Médiation de rue.</p> <p>Valoriser l'attractivité du QPV par la communication sur l'offre culturelle, de loisir, d'animation existante auprès des habitants.</p> <p>Action favorisant la participation citoyenne de proximité (fête de quartier)</p>

CONTRIBUER A LA REUSSITE EDUCATIVE ET L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES

ORIENTATIONS STRATEGIQUES	Un cadre de vie adapté à tous, dans une ville pour tous
OBJECTIF OPERATIONNEL	<i>Remobiliser les élèves décrocheurs ou à risque</i>
PISTES D'ACTIONS	<p>Appui à l'articulation des actions éducatives en faveur de la « continuité éducative » sur l'ensemble des temps des jeunes (CLAS).</p> <p>Mobilisation des dispositifs de soutien à la scolarité/ suivi scolaire.</p> <p>Remobiliser les élèves décrocheurs autour de leurs projets.</p> <p>Actions innovantes de découverte des métiers.</p> <p>Valorisation des modèles de réussite, renforcer l'ambition des jeunes.</p>

OBJECTIF OPERATIONNEL	<i>Impliquer les parents dans la réussite éducative de leurs enfants</i>
PISTES D'ACTIONS	<p>Action qui implique et fait participer les parents dans l'ensemble des espaces investis par leurs enfants.</p> <p>Lutter contre l'illectronisme des parents pour faciliter le suivi scolaire de leurs enfants.</p> <p>Accompagner les parents aux usages du numérique pour faciliter l'accompagnement de leurs enfants (risque d'addictions).</p>

OBJECTIF OPERATIONNEL	<i>Contribuer à la mise en réseau des professionnels</i>
PISTES D'ACTIONS	<p>Participation à la coordination et l'articulation des acteurs qui interviennent dans le champ de la prévention/ traitement du décrochage scolaire.</p> <p>Contribution à l'élaboration d'une réponse globale innovante de la problématique du décrochage scolaire.</p>

ORIENTATIONS STRATEGIQUES	Faciliter l'accès à l'emploi et à la création d'activité
OBJECTIF OPERATIONNEL	<i>Faciliter le parcours des jeunes vers l'emploi et la création</i>
PISTES D'ACTIONS	<p>Aide au déploiement/ renforcement des systèmes de parrainage pour accompagner des jeunes dans des parcours.</p> <p>Appui à la construction des parcours des demandeurs d'emploi en partant de leurs envies tout autant que de leurs compétences.</p> <p>Levée des freins à la mobilités (matériels et psychologiques).</p> <p>Valorisation des opportunités et accompagnement vers les métiers en tension sur le territoire.</p>

OBJECTIF OPERATIONNEL	<i>Associer les entreprises aux dynamique d'accompagnement vers l'emploi ou la création d'activité</i>
PISTES D'ACTIONS	<p>Appui à la mise en réseau des entreprises, des publics et des acteurs de l'emploi/ insertion.</p> <p>Contribution à la mise en réseau des acteurs de l'entrepreneuriat y compris ceux qui détectent et accompagnent à l'émergence de projets.</p>

ASSURER L'ACCES AUX DROITS ET LUTTE CONTRE TOUTE FORME DE VIOLENCE

ORIENTATIONS STRATEGIQUES	Assurer l'accès aux droits et prévenir le non-recours
OBJECTIF OPERATIONNEL	<i>Assurer l'accès aux droits fondamentaux et prévenir le non-recours</i>
PISTES D' ACTIONS	<p>Services de proximité sur le principe de l'aller-vers</p> <p>Médiation numérique pour lutter contre la fracture numérique</p> <p>Renforcement de la coordination des professionnels</p>

OBJECTIF OPERATIONNEL	<i>Accompagner vers l'accès à la santé et prévenir le non-recours</i>
PISTES D' ACTIONS	<p>Accès aux services de proximité et appui aux personnes les plus isolées dans leur accès à la santé et valorisation de l'entraide intergénérationnelle.</p> <p>Mise en place d'un parcours-santé en mettant en avant le sport</p> <p>Prévention santé chez les jeunes sur le mode de l'aller-vers et renforcement de la communication sur l'offre existante.</p> <p>Prévention des pratiques addictives chez les jeunes sur le mode de l'aller-vers et renforcement de la communication sur l'offre existante</p> <p>Prévention et accompagnement vers les services de soin en santé mentale</p>

ORIENTATIONS STRATEGIQUES	Lutter contre toute forme de violence
OBJECTIF OPERATIONNEL	<i>Prévenir et lutter contre les violences intrafamiliales</i>
PISTES D' ACTIONS	<p>Prévenir les comportements violents, sexistes et homophobes</p> <p>Communication sur les dispositifs et aides existantes pour prévenir ou résoudre une problématique de violence</p> <p>Implication des habitants dans des instances de participation pour agir en fonction de leurs besoins</p> <p>Contribution à la formation des acteurs de terrain au repérage de toute forme de violence</p> <p>Appui sur les pratiques artistiques et culturelles comme levier d'expression de la violence subie, de prévention des violences</p>

OBJECTIF OPERATIONNEL	Lutter contre les stéréotypes qui favorisent les comportements sexistes et homophobes
PISTES D' ACTIONS	Sensibilisation précoce aux violences faites à autrui Prévention et sensibilisation aux stéréotypes de sexe et de genre Actions de prévention entre pairs

ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS AU BENEFICE DU QUARTIER

ORIENTATION STRATEGIQUE	<i>Lutter contre la précarité énergétique</i>
OBJECTIF OPERATIONNEL	Favoriser la connaissance
PISTES D' ACTIONS	Communication sur les dispositifs existants et orientation des habitants vers les services ou ressources dédiées Sensibilisation autour des enjeux climatiques Transmission et pédagogie sur les usages du quotidien via des supports de communication innovants

OBJECTIF OPERATIONNEL	<i>Accompagner le changement de pratiques</i>
PISTES D' ACTIONS	Appui à l'appropriation des pratiques qui permettent de réduire les consommations d'énergie Médiation auprès des familles

ORIENTATIONS STRATEGIQUES	Assurer l'accès à une alimentation saine
OBJECTIF OPERATIONNEL	<i>Sensibiliser et contribuer au changement des pratiques alimentaires</i>
PISTES D' ACTIONS	Sensibiliser à la gestion des déchets alimentaires Eduquer dès le plus jeune âge au goût et à l'alimentation saine Promouvoir la transmission intergénérationnelle autour des pratiques culinaires favorables à la santé Médiation auprès des publics précaires pour apprendre à consommer différemment Contribuer à la création d'espaces de production partagée pour un accès à des produits frais

OBJECTIF OPERATIONNEL	<i>Promouvoir les mises en réseaux et les dynamiques locales</i>
PISTES D' ACTIONS	<p>Favoriser l'accès à l'alimentation saine</p> <p>Faciliter le développement de la production alimentaire et d'espaces pédagogiques</p> <p>Soutenir les partenariats aide alimentaire-production-redistribution des surplus agricoles</p>

Nota : il y a lieu de faciliter l'accès des habitants du quartier prioritaire aux actions menées à l'échelle du territoire (Haute vallée de l'Aude, Limouxin).

Pour les projets proposés dans le cadre de l'appel à projets du Contrat de Ville de Limoux et pouvant s'articuler avec les axes de développement territorial portés par le Groupe d'Action Leader (G.A.L.) et le Commissariat de Massif, des informations concernant ces axes de développement sont accessibles sur le site de la Région qui héberge les informations concernant les fonds européens dont le Conseil Régional assure la gestion :

<https://www.europe-en-occitanie.eu/LEADER-2023-2027-Appel-a-candidatures>

5. CONSTITUTION ET INSTRUCTION DES DOSSIERS

5.1. Principes généraux

L'appel à projets s'adresse à tous les porteurs de projets, quelle que soit leur structure juridique : associations Loi 1901, collectivités territoriales, sociétés coopératives ou établissements publics.

Éligibilité des porteurs de projets associatifs : les subventions sont attribuées aux associations répondant aux conditions détaillées sur le site [associations.gouv.fr](http://www.associations.gouv.fr)

<http://www.associations.gouv.fr/1013-subventions.html>

Pour être éligibles, les projets proposés doivent :

- **Répondre aux orientations stratégiques du Contrat de ville et répondre aux axes prioritaires identifiés** dans le présent appel à projets, en complément des actions menées dans le cadre du droit commun ;

- **Identifier précisément les besoins** auxquels l'action veut répondre et **les objectifs qualitatifs et quantitatifs attendus** ;
- **Démontrer la capacité du porteur de projet** à réaliser son action dans les conditions fixées dans le dossier et à atteindre les résultats attendus dans les délais (moyens mis en œuvre, compétence des intervenants, aptitude à mobiliser les publics ciblés, etc.).
- Les porteurs de projets dont le projet est sélectionné devront **rendre compte à la fin de l'année d'un bilan quantitatif et qualitatif**. Il s'agira de remettre à la Commune de Limoux un rapport écrit attestant des caractéristiques des participants, la façon dont le projet répond aux injonctions du Contrat de ville. Cette caractéristique sera énoncée lors de l'audition des porteurs de projets.

Les dossiers déposés doivent être complets et signés (chaque rubrique doit être renseignée et les pièces justificatives doivent être transmises lors du dépôt du dossier) afin que les financeurs puissent apprécier la qualité et la pertinence des projets proposés au regard des orientations stratégiques, objet de l'appel à projets.

Les actions déposées dans le cadre du Contrat de ville devront se dérouler **entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2025**.

Un appel à projets spécifique sera lancé par la CAF pour les actions de soutien à la parentalité (REAAP) et pour les Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS).

Pour les actions liées au calendrier scolaire, l'appel à projet 2025 concernera les actions réalisées de septembre 2025 à juin 2026. L'utilisation de ce calendrier doit se justifier au regard des spécificités de l'action.

[Nota : saisie des dossiers sur la plate-forme DAUPHIN](#)

l'adresse de connexion : <https://usager-dauphin.cget.gouv.fr>

Cohérence obligatoire entre les adresses SIRET et celle du siège social inscrite dans le Cerfa (*tout changement de n° SIRET doit être signalé au bureau de la politique de la ville de la préfecture*)

Saisie du **budget de l'action** :

- taper impérativement **2025** dans l'encart "Millésime : Année"
- pour sélectionner l'Etat "ANCT" (POLITIQUE-VILLE-11-AUDE) ou la communauté de communes (11- CC LIMOUX) ou la CAF (CAF-11-AUDE) : taper **11** dans les encarts correspondants

Renouvellement et report d'actions menées en 2024

Pour le renouvellement d'une action, il est rappelé que la reconduction des financements n'est pas automatique et fera l'objet d'une nouvelle demande de subvention qui sera impérativement accompagnée du bilan financier et d'une présentation des résultats de l'action menée en 2024, permettant d'évaluer la pertinence de son renouvellement.

Les subventions liées aux actions renouvelées en 2025 ne pourront être versées qu'après réception et validation des bilans de 2024.

Pour le report d'une action, les actions financées en 2024 doivent être terminées au 31 décembre 2024. Si votre action n'a pas pu être achevée dans les délais, vous pouvez demander son report total ou partiel en 2025, avant le 31 décembre 2024.

5.2. Spécificité des projets pour lesquels des co-financements sont sollicités au titre d'autres appels à projets

Le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (F.I.P.D.R.), le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (P.D.A.S.R.), le plan d'actions de la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et Conduites Addictives (M.I.L.D.E.C.A.), le plan d'actions du Comité Interministériel de lutte contre le Racisme et l'Antisémitisme (C.O.R.A.) sont des programmes qui permettent la mise en œuvre des orientations prioritaires de la stratégie nationale de prévention de la délinquance adoptée par le Gouvernement et déclinée dans le Plan départemental de prévention de la délinquance et le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière. Ils permettent d'intervenir sur :

- la prévention et la lutte contre la radicalisation,
- les actions ciblées en direction des jeunes les plus exposés à la délinquance,
- la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales
- les actions destinées à améliorer la tranquillité publique dans les quartiers,
- la prévention des addictions,
- la lutte contre le racisme et l'antisémitisme,
- la prévention en matière de sécurité routière.

Si un porteur de projet envisage de déposer un dossier de demande de subvention au titre de l'un ou de plusieurs de ces programmes pour une action qui se déroulera sur le quartier prioritaire de Limoux et qui entre dans le champ des enjeux du contrat de ville, il devra systématiquement rechercher des co-financements auprès des autres partenaires financiers du contrat. Il devra donc déposer plusieurs fois le même dossier CERFA (qui présente l'ensemble des co-financements sollicités) :

- une première fois dans les conditions du présent appel à projets,
- puis auprès des services de la Préfecture, suivant les modalités décrites dans les appels à projets du FIPDR, du PDASR, de la MILDECA et du CORA auxquels il souhaite répondre.

Il s'agit à chaque fois du même dossier présentant l'ensemble des co-financements sollicités.

Les projets présentés dans le cadre du FIPDR et portant sur le périmètre de plusieurs contrats de ville doivent donner lieu à autant de dossiers CERFA que de contrats de ville impactés. Par exemple si une action concerne les quartiers prioritaires de Carcassonne et de Limoux, il conviendra de déposer 2 dossiers CERFA :

- Un CERFA pour la fraction de l'action se déroulant dans les quartiers de Carcassonne,
- Un CERFA pour la fraction de l'action se déroulant dans le quartier prioritaire de Limoux.

Articulation du Contrat de ville de Limoux, de la convention C.G.E.A.C. du Limouxin et du P.D.I. de l'Aude : les opérateurs qui proposent des actions relevant à la fois du Contrat de ville de Limoux (ou de la C.G.E.A.C. du Limouxin sur son volet urbain) et du Plan Départemental d'Insertion (P.D.I.) doivent renseigner les dossiers réglementaires pour chacun de ces programmes et transmettre ces dossiers avant la date-butoir de dépôt des dossiers du Contrat de ville.

5.3. Budget prévisionnel de l'action

Les dossiers doivent présenter **un budget prévisionnel équilibré**. Ce budget doit être distinct mais en adéquation avec le budget prévisionnel de la structure.

Le budget de l'action est composé de deux types de charges :

- a) Les charges directes** sont directement imputables à la mise en place et au déroulement de l'action et sont composées notamment des :
- Achats de fournitures et matériels non amortissables

- Prestations de service d'intervenants extérieurs



Un devis du prestataire est à joindre impérativement au dossier de demande de subvention

- Location de matériel et de locaux nécessaires pour l'action
- La part des dépenses de rémunération du personnel, au **prorata du temps passé sur l'action**, sous réserve que le rôle de la personne soit précisément décrit et explicitement lié à l'action. Le dossier de subvention comporte un tableau récapitulatif justifiant du temps consacré par chaque personne.
- Les frais de déplacement, de restauration ou d'hébergement des personnels, lorsque ces frais sont directement rattachés à l'action.

b) Les charges indirectes qui concernent les dépenses liées à l'administration et au fonctionnement de l'association. Ces charges ne sont pas directement imputables à l'action.

Elles doivent être **calculées selon une clé de répartition qui sera indiquée dans le dossier de demande de subvention**. Sont concernés les postes administratifs, le loyer, l'assurance, le matériel de bureau, les fluides, etc.



Les projets peuvent prendre en compte une proportion des frais de structure (charges indirectes), dès lors que ces frais sont liés à la bonne réalisation du projet, et qu'ils ne dépassent pas 10% du total de la subvention accordée.

Il est également convenu par les partenaires du Contrat de ville de Limoux que le total des charges indirectes financées dans les projets du Contrat de ville ne peut pas dépasser 30% du budget global de la structure.

L'A.N.C.T. réserve l'usage du terme « crédits spécifiques » aux crédits d'Etat du B.O.P. 147 et de l'A.N.R.U. Les autres crédits émanant de l'Etat, des collectivités et des autres acteurs sont dits « de droit commun ». Afin de tenir compte du fléchage de certains crédits de droit commun vers les territoires de la politique de la ville, le « droit commun » a été séparé en deux sous-ensembles :

- le droit commun de base,

- le droit commun « fléché ». C'est par exemple la part de crédits consacrés par une collectivité au financement des actions retenues dans l'appel à projet, les crédits d'Etat volontairement consacrés aux publics et aux territoires de la politique de la ville, les moyens dédiés par l'Education nationale dans le cadre de l'éducation prioritaire.

5.4. Calendrier et dépôt des dossiers

Chaque réponse à l'appel à projets du contrat de ville de Limoux se fera sous **deux formats** :

CALENDRIER INDICATIF - APPEL A PROJETS 2025	
18 Novembre 2024	Diffusion de l'appel à projets
18 Novembre 2024 au 17 Janvier 2025	Accompagnement des porteurs de projets par l'équipe projet du Contrat de ville
17 Janvier 2025	Date limite de réception des projets
Début Mars 2025	Réunion du Comité technique -Instruction des dossiers après instruction en interne
Mi-Mars 2025	Réunion du Comité de Pilotage – Validation des projets retenus dans le cadre du Contrat de Ville
Avril 2025	Délibération en Conseil Municipal des projets retenus
Avril 2025	Notification des subventions aux porteurs de projet

Saisir le dossier sur la plateforme DAUPHIN via le site de l'A.N.C.T. (anct.gouv.fr onglet aides et subvention/politique de la ville) ou via le portail Dauphin (portail.dauphin.gouv.fr) ;

- Transmettre une copie numérique par mail à mairie@limoux.fr en précisant en objet : **Contrat de ville 2025– A l'attention de Monsieur AUBRY**

au plus tard le Vendredi 17 Janvier 2025 à 12 h

6. POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

Il convient de contacter :

- *Le Chargé de mission Politique de la Ville – Gabriel AUBRY*

@mail : g.aubry@limoux.fr

- *La Déléguée du Préfet de l'Aude à la Politique de la Ville – Véronique SOUSSAN*

@mail : veronique.soussan@aude.gouv.fr

- **La Préfecture de l'Aude**

Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau des interventions et du développement territorial – Politique de la ville

Tél : 04 68 10 28 96 ou 04 68 10 28 88

@mail : pref-polville@aude.gouv.fr

7. ANNEXES

- Annexe 1 : CERFA à renseigner pour la présentation des projets